

# La question de la taxation des héritages cristallise les tensions

**FISCALITÉ** La plus vaste transmission de patrimoine de l'histoire est en cours. La question de l'imposition des successions revient inévitablement au premier plan, en Suisse comme ailleurs. Mais cette taxe reste impopulaire

ALEXANDRE BEUCHAT

Les chiffres donnent le tournis. Les milliardaires âgés de 70 ans ou plus transféreront 6300 milliards de dollars au cours des quinze prochaines années, principalement à leur famille, calculait UBS dans une étude publiée fin 2024. A l'échelle nationale, le seuil des 100 milliards de francs d'héritages et de donations devrait être franchi cette année. Une vague de fond qui interroge: à qui appartiennent ces richesses et quel rôle doit jouer l'Etat?

«L'héritage touche à des sujets très sensibles: l'intimité familiale, la fin de vie, la mort. On n'aime déjà pas les impôts, et mêler les deux crée un cocktail peu appétissant», souligne Marius Brülhart, professeur d'économie à la Faculté des HEC à Lausanne, qui étudie la question depuis une vingtaine d'années.

La question de l'héritage divise les économistes libéraux. Michele Salvi, vice-directeur d'Avenir Suisse, souligne le dilemme central: «Le libéralisme repose sur le droit de propriété et le mérite individuel. Cela crée un conflit d'objectifs. D'un côté, on peut argumenter qu'une taxation des héritages est pertinente d'un point de vue méritocratique. De l'autre, les impôts portent atteinte aux principes du droit de propriété. De tels impôts limitent la liberté des individus de disposer de leurs biens dans leur testament.»

## Entre émotion et raison

Le laboratoire à idées libéral aime à rappeler que la Suisse est un des rares pays à prélever un impôt sur la fortune. «Les héritages apparaissent comme un cadeau tombé du ciel: perçus sans travailler, souvent exonérés d'impôts et donc entachés d'un certain soupçon d'indécence. Ce que l'on oublie souvent,

**«Ce que l'on oublie souvent, c'est que la fortune transmise a déjà été imposée à plusieurs reprises»**

MICHELE SALVI, VICE-DIRECTEUR D'AVENIR SUISSE

c'est que la fortune transmise a déjà été imposée à plusieurs reprises, relève Michele Salvi. Aujourd'hui, les fortunes sont déjà fortement imposées: les impôts sur le revenu et la fortune s'additionnent pour atteindre des montants considérables.»

Pour de nombreux économistes, un impôt modéré sur les successions a pourtant du sens: il touche un revenu non mérité, limite les inégalités et ne décourage pas l'effort économique. «L'imposition des héritages a la cote auprès des économistes, insiste Marius Brülhart. Mais pour le grand public, ce sujet reste émotionnellement sensible et suscite fréquemment préjugés et incompréhensions.»

## «Revenir aux taux de 1990 doublerait l'impôt sans atteindre des niveaux confiscatoires»

MARIUS BRÜLHART, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À LA FACULTÉ DES HEC À LAUSANNE

A ses yeux, un impôt modéré sur les successions pourrait constituer une source de financement efficace pour la Confédération, notamment l'AVS, tout en limitant les effets négatifs sur l'économie. «A mon avis, la hausse des cotisations sociales ou de la TVA est une moins bonne solution qu'une modeste augmentation de l'imposition des successions. Un lien avec l'AVS serait pertinent: les héritiers, dont la majorité est âgée de 60 ans ou plus, pourraient contribuer à financer les retraités moins fortunés.»

La perception de l'impôt sur les successions a beaucoup évolué au fil du temps. Dans une tribune dans *Le Temps*, l'économiste français André Masson rappelait que, durant la première moitié du XXe siècle, les droits de succession généreraient des recettes bien plus importantes qu'aujourd'hui, mais étaient aussi mieux acceptés, puisqu'il s'agissait essentiellement d'un impôt sur les riches. «Transmettre un patrimoine est devenu une norme socioculturelle au sein de larges couches de la société», soulignait-il. Les droits de succession sont désormais moins perçus comme un réducteur de l'inégalité des chances que comme une menace contre le désir et les projets des parents de transmettre à leurs enfants.»

En Suisse, les patrimoines hérités croissent nettement plus vite que les

revenus. Cette augmentation est très marquée depuis une vingtaine d'années. Les richesses y sont extrêmement concentrées: selon une étude publiée en février, 1% de la population détient 42% de la fortune nationale. A ce propos, Michele Salvi renvoie à l'exemple du canton de Vaud. Si les 5% des plus riches détiennent 70% de la fortune imposable, ils paient 80% de l'impôt sur la fortune. Le vice-directeur d'Avenir Suisse relève également que l'ascenseur social fonctionne dans le pays.

Parallèlement, les impôts cantonaux sur les successions n'ont cessé de diminuer. «Revenir aux taux de 1990 doublerait l'impôt sans atteindre des niveaux confiscatoires, estime Marius Brülhart. A l'époque, chaque franc hérité était taxé à 4,5 centimes, contre 1,6 aujourd'hui. Ce qui pourrait rapporter quelque 3 milliards de francs supplémentaires.»

Selon lui, l'initiative des Jeunes socialistes, sur laquelle les Suisses se prononceront le 30 novembre, rate sa cible. Le texte vise à imposer à 50% les héritages de plus de 50 millions de francs. «Un impôt aussi élevé risquerait de provoquer un exil fiscal tellement massif qu'il finirait par être contre-productif du point de vue des rentrées de l'Etat.»

## Reproduction des inégalités

Dans un rapport destiné à l'Administration fédérale des contributions, Marius Brülhart a évalué que 49 à 74% des personnes concernées pourraient quitter le pays, entraînant le transfert de 77 à 93% des revenus visés vers l'étranger. Quant à l'impact sur les recettes fiscales, il serait très limité, allant d'une perte de 700 millions à un gain de 300 millions, soit presque un jeu à somme nulle.

Reste la question qui fâche: les héritages augmentent-ils les inégalités? Marius Brülhart renvoie à une récente étude suédoise. «Le mécanisme est subtil. A la réception, l'héritage a un effet égalisateur, car la succession est répartie entre plusieurs personnes. Mais à moyen terme, les petits héritiers dépensent leur part tandis que les plus riches l'accumulent, perpétuant ainsi les inégalités.»

Face aux difficultés budgétaires des Etats et aux nouveaux besoins en financement, la question de la taxation des héritages revient inexorablement sur la table. «Une discussion dans les cantons sur le niveau de l'impôt sur les successions est légitime, répond Michele Salvi, mais seulement si elle s'accompagne d'une baisse de l'impôt sur la fortune ou sur le revenu. En revanche, nous sommes résolument opposés à une augmentation de la charge fiscale globale.» ■